



Accord européen sur le régime de la circulation des personnes entre les pays membres du Conseil de l'Europe

Paris, 13.XII.1957

Annexe

En vigueur depuis le 1er septembre 2013 – Dernier amendement : Hongrie.

Autriche

- Passeport valable ou périmé depuis moins de cinq ans.
- Carte d'identité officielle.

Belgique

- Passeport national de la Belgique en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.
- Carte d'identité officielle.
- Carte d'identité délivrée à un ressortissant belge, valant certificat d'immatriculation, émanant d'un agent diplomatique ou consulaire de Belgique à l'étranger.
- Certificat d'identité avec photographie, délivré par une administration communale belge à un enfant de moins de 12 ans.
- Pièce d'identité sans photographie délivrée aux enfants de moins de 12 ans, par une administration communale belge ; toutefois, ce document ne sera admis que pour les enfants voyageant en compagnie de leurs parents.
- Carte d'identité pour étrangers en cours de validité, délivrée par l'autorité compétente du pays de résidence, pour les Belges résidant régulièrement en France, au Luxembourg et en Suisse, mentionnant que le titulaire est de nationalité belge.
- Carte d'identité provisoire.

Chypre

- le passeport en cours de validité de la République de Chypre,
- la carte d'identité en cours de validité,
- le laissez-passer en cours de validité.

France

- Passeport national de la République française, en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans (un nouveau modèle a été mis en circulation depuis le 28 avril 1999; l'ancien modèle, délivré dans certaines hypothèses, demeure valable).
- Carte officielle d'identité de la République française, en cours de validité.
- Carte d'identité provisoire valable trois mois.
- Carte d'identité pour étrangers, en cours de validité, délivrée par l'autorité compétente du pays de résidence, pour les Français résidant régulièrement en Belgique, au Luxembourg et en Suisse ; cette carte devra mentionner la nationalité du titulaire.

Allemagne

- Passeport, passeport provisoire, passeport pour enfant ou certificat de voyage pour enfant de la République fédérale d'Allemagne, en cours de validité ou périmé depuis moins d'un an.
- Carte d'identité officielle de la République fédérale d'Allemagne, en cours de validité ou périmée depuis moins d'un an.
- Carte d'identité provisoire en cours de validité de la République fédérale d'Allemagne.

Grèce

- « nouveau type » de passeports grecs en cours de validité (passeports ordinaires, passeports diplomatiques, passeports officiels), délivrés depuis le 1er janvier 2006. Depuis le 26 août 2006, ces passeports incluent des données biométriques (photo, données personnelles) contenues dans une puce RF, tandis que depuis le 26 août 2009, ils comprennent, en outre, des images d'empreintes digitales du titulaire du passeport, contenues dans une puce.
- « nouveau type » de cartes d'identité grecques de police (ID1 morphotype), qui sont considérées comme des documents de voyage depuis le 1er Juin 2010.

Hongrie

- passeport ordinaire en cours de validité ou périmé depuis moins de un an,
- passeport ordinaire temporaire en cours de validité,
- passeport diplomatique en cours de validité,
- passeport de service en cours de validité pour service à l'étranger,
- passeport de service en cours de validité,
- passeport de marin en cours de validité,
- carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de un an.

Italie

- Passeport national de la République italienne en cours de validité.
- Carte d'identité officielle de la République italienne.
- Pour les enfants : certificat contenant les données d'état civil délivré par l'administration communale du lieu de naissance ou de résidence, avec photographie, validé par la police.
- Carte personnelle d'identité délivrée aux fonctionnaires de l'Etat.

Liechtenstein

- Passeport national de la Principauté de Liechtenstein.
- Carte d'identité de la Principauté de Liechtenstein.

Luxembourg

- Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.
- Carte d'identité officielle.
- Titre d'identité et de voyage délivré à un enfant de moins de 15 ans par une administration communale luxembourgeoise.
- Carte d'identité pour étrangers en cours de validité, délivrée par l'autorité compétente du pays de résidence, pour les Luxembourgeois résidant régulièrement en Belgique, en France, en Suisse et au Liechtenstein, mentionnant que le titulaire est de nationalité luxembourgeoise.

Malte

- Passeport national en cours de validité.
- Carte d'identité officielle en cours de validité.

Pays-Bas

- passeport national,
- carte d'identité néerlandaise,
- passeport d'affaires,
- passeport diplomatique,
- passeport de service,
- laissez-passer,
- passeport provisoire.

Portugal

- Passeport valable ou périmé depuis moins de cinq ans.
- Carte nationale d'identité valable.
- Certificat collectif d'identité et de voyage valable.

Slovénie

- Passeport ordinaire en cours de validité,
- Passeport diplomatique en cours de validité,
- Passeport de service en cours de validité,
- Passeport d'urgence en cours de validité.

(**Note du Secrétariat** : le Passeport d'urgence slovène en cours de validité a été accepté par la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Espagne sous réserve de son utilisation limitée au retour en Slovénie.)

Espagne

- Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans.
- Carte nationale d'identité en cours de validité.
- Pour les moins de 18 ans, Carte nationale d'identité en cours de validité accompagnée de l'autorisation donnée par la personne exerçant la puissance paternelle ayant comparu devant le Commissariat Central de Police, Juge d'Instruction, Notaire, Maire ou Commandant d'un poste de la Garde Civile.

Suisse

- Passeport national en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans ;
- Carte d'identité suisse en cours de validité ;
- Laissez-passer délivré par une Représentation suisse à l'étranger uniquement valable pour un retour direct en Suisse.

Turquie

- Passeport national en cours de validité.
- Certificat de voyage (pour un seul voyage pour rentrer en Turquie).

Ukraine

- Passeport du citoyen de l'Ukraine pour le voyage à l'étranger,
- Passeport diplomatique,
- Passeport de service,
- Document de voyage de l'enfant,
- Carte d'identité du marin (en cas de présence d'inscription au rôle du navire ou relevé dudit rôle),
- Certificat de membre de l'équipage (en cas de présence d'inscription à la mission de vol),
- Certificat pour le retour en Ukraine (seulement pour le retour en Ukraine).